Image not found or type unknown

Indemnité de licenciement

Par **patoufix**, le **30/05/2011** à **16:52**

Bonjour,
Mon ancienne société avait été mise en redressement judiciaire, suite à un PSE j'ai été licencié économique le 26/06/2010, avec 6 mois de préavis payés, donc fin de contrat le 26/12/2010. Mes salaires, congés et indemnités ont été prise en charge par les AGS. Le montant de ces sommes dépassent le plafond de cette caisse. Il me reste encore une partie de mon indemnité de licenciement a percevoir. Mon ancienne société a été racheter le 1/04/2011. A ce jour malgré une lettre en AR de réclamation je n'arrive pas recouvrer ce restant d'indemnité.

Ma question : quel démarche engagée

Par **P.M.**, le **30/05/2011** à **17:27**

Bonjour,
Il faudrait connaître les démarches exactes que vous avez accomplies et auprès de qui ainsi que les conditions du rachat...

Par **patoufix**, le **30/05/2011** à **17:36**

En premier merci de votre réponse.

Je n'ai pour le moment qu'envoyer une lettre de rappel à mon ancienne société et je viens de relancer l'administrateur judiciaire.

Par **P.M.**, le **30/05/2011** à **17:55**

Je pense donc qu'il conviendrait d'abord d'attendre sa réponse...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés